



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 16 JANVIER 2014 -

Etaient présents : Mme JONES, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. RAGOT, M. BALLESTA, M. LABARRE, Mme LAWSTANCE, Mme MAGNE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme BERTOLETTI, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : Mme MANES-GALLO, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, Mme MALTONE, M. BOUDET, M. BOUILHAC, Mme FAULON.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. RAMBAUD, M. VALAT.

Mme LAWSTANCE ouvre la séance à 9H15.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2013

En l'absence de remarques, Mme LAWSTANCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013.

Votants :	21
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	21

☞ ***La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013.***

II – PRÉSENTATION DES PROJETS RÉGION NOUVELLE FORMULE

Mme LAWSTANCE précise que le projet porté par Nicolas LABARRE s'intitule CoNEDA « Cours numériques : évolution, décloisonnement, attractivité » et qu'il s'agit d'une nouvelle formule numérique. Elle souligne l'effort considérable et ambitieux de construction d'un projet commun avec l'UPPA.

M. LABARRE informe du nécessaire aval des conseils avant dépôt des projets à la région.

Le document présente les directions possibles pour le numérique à l'université Bordeaux Montaigne.

Il demande l'aide de la région pour 2 types de projets :

- Renforcer les marges de manœuvre pour les projets déjà engagés par l'université ;



- Un financement à hauteur de 40% pour les projets de subvention de matériels (idée de l'UPPA).

Il rappelle la possibilité de financement par des subventions extérieures pour les 60% restants. Pour ces projets, le plan de financement reste à monter.

Il ajoute que de petits ajustements de forme sont possibles (Exemple : extension de ces projets à l'antenne de Bayonne dépendant de l'UPPA).

L'objectif de ce projet est d'effectuer une mue complète des usages des outils numériques dans l'établissement, afin que ceux-ci soient pleinement intégrés à sa pratique dès la mise en place de son prochain contrat quinquennal, à la rentrée 2016.

Le projet s'appuie sur trois axes :

- Un campus hybridé

L'ensemble du dispositif correspond à la thématique d'adaptation aux nouveaux outils numériques (e-learning).

Il prendra plusieurs formes :

- Une politique d'échanges et mutualisations pédagogiques avec l'UPPA mais aussi les antennes d'Agen et de Bayonne dans une logique de décloisonnement et de rayonnement régional, privilégiant les échanges et les parcours d'un site à l'autre ;
- La mise en place d'enseignements transversaux visant à décloisonner les savoirs et les formations ;
- L'utilisation d'équipement destinés au multimédia et à la visioconférence immersive ;
- Un renfort de l'accompagnement des usages afin de convaincre les acteurs de s'engager dans la maîtrise et l'usage du numérique à l'université ;
- La valorisation dans les parcours des ressources numériques développées pour d'autres usages (FAD, MOOC, cours ouverts) via une procédure de labélisation TICE ;
- La mise en place de dispositifs de remédiation permettant un suivi personnalisé par des outils de diagnostics numériques ;
- Un projet plus spécifiquement lié au PPE.
Il s'agira de réaliser une base d'entretiens en partie standardisés avec des professionnels du bassin. L'objectif serait de permettre dès la première année aux étudiants de travailler à la construction de leur projet en travaillant sur un vaste menu de débouchés possibles.

- Une formation à distance 2.0

Le premier levier de cette politique est une transformation de l'existant, la formation à distance qui a déjà entamé sa mutation en renonçant à la diffusion des cours sur papier au profit d'un modèle tout numérique. Le basculement d'un système de cours « fixes » (type PDF ou documents Word) à un système mettant l'accent sur un accompagnement interactif va dans ce sens. Il permettra d'ouvrir la formation à distance à des masters, au travail de groupe et à l'autonomie. Il deviendra ainsi possible d'offrir un cursus complet pour des formations qui, sur un site ou un autre, ne sont jusqu'ici proposées que jusqu'à la licence.

- Des formations ouvertes et une université dans la société (Moocs et WebTV)

Bordeaux Montaigne fait partie des précurseurs des Moocs en France, puisque l'université est présente dans la toute première vague de cours massif, ouverts et en ligne offerts via la plateforme nationale FUN à partir de janvier 2014.

Ce premier cours est axé sur les humanités digitales et le « Transmedia Storytelling ».

Concrètement le projet inclue :

- Un MOOC de découverte de l'occitan (langue et culture) ;
- Un MOOC sur la philosophie ;
- Un MOOC formation documentaire, en lien avec le SCD ;
- Un MOOC sur les institutions américaines ;



- Un MOOC de français langue étrangère.

A ces initiatives, s'ajoute la poursuite de diffusion des activités de la WebTV de Bordeaux Montaigne. A son tour, l'UPPA entend se doter d'une WebTV, d'un site internet participatif qui s'apparentera à un blog vidéo thématique.

Il précise que ces trois axes n'ont pas vocation à rester distinct et que l'idée recherchée est leur complémentarité et leurs articulations.

Mme LAWRENCE souligne que le campus hybridé favorise la création d'une UE supplémentaire de découverte numérique.

M. LABARRE ajoute qu'il ne s'agit pas seulement de ressources pédagogiques pour les extérieurs mais aussi pour nos étudiants.

Mme OLLIER demande des éclaircissements concernant le MOOC proposé par l'université.

M. LABARRE indique que le Transmedia Storytelling est une méthode de développement d'œuvres qui se caractérise par l'utilisation combinée de plusieurs médias pour développer des univers narratifs, chaque média employé développant un contenu différent.

Il signale qu'à ce jour, 3600 personnes sont inscrites et que 8 Moocs sont aujourd'hui disponibles sur la plateforme FUN.

Mme MELANI pense que ce projet peut avoir des retombées bénéfiques au niveau de la recherche mais aussi dans l'articulation entre le master recherche et le master enseignement.

Elle propose des formations complémentaires après le master recherche afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

M. LABARRE répond que ce projet a été proposé dans l'idée de valoriser un savoir-faire dans le domaine de la recherche assez pointu.

Mme RAHOU demande quel sera le besoin en personnes pour la mise en place du projet.

M. LABARRE parle d'un renforcement du rôle du pôle d'accompagnement des usages en impliquant davantage les moniteurs étudiants de l'espace TICE.

M. RAGOT demande si le fait de présenter un projet en commun avec l'UPPA répond à une demande de la région ou à une proposition de collaboration de l'université.

M. LABARRE dit qu'il s'agit d'abord d'une opportunité offerte par la région puis d'une proposition de collaboration.

Mme LAWRENCE trouve intéressant d'utiliser les compétences présentes à l'UPPA.

Mme LEBRAUD demande si des recrutements supplémentaires sont envisagés l'année prochaine pour mener à bien le projet.

Mme LAWRENCE indique qu'il n'y a pas de recrutement spécifique pour ce projet.

M. RAMBAUD ajoute qu'il s'agit avant tout de valoriser des ressources existantes.

Mme MELANI rappelle le besoin urgent d'une salle de visioconférence.

M LABARRE rappelle que cette question fait partie du projet et qu'il est prévu dans le plan de rénovation de l'amphithéâtre 3 de l'équiper pour cet usage.

Mme LAWRENCE rappelle l'importance d'attribuer les salles de cours en fonction des outils que l'on y utilise.

Mme LAWRENCE explique que le projet de l'UE PPE numérique pourrait valoriser cette UE sans engager de besoins supplémentaires des personnels enseignants pour autant.

M. HAUQUIN rappelle que l'UE PPE en L1 est centrée sur la découverte des débouchés possibles. L'idée est de créer une banque de ressources (intervention d'anciens étudiants, fiches métiers) autour des débouchés.

Mme LAWRENCE déclare que le projet sera communiqué aux membres dès qu'il sera validé.

M. ROUISSI n'est pas favorable à la création d'un comité éditorial. Il pense que la production de cours est de la responsabilité de l'enseignant qu'elle soit pour donner un cours en présentiel ou en numérique.

M. LABARRE propose la création d'une charte de bonne conduite et de service d'aide afin de limiter les obstacles techniques qui peuvent entraîner une autolimitation de l'organisation du cours en numérique.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet région.

Votants :	21
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ **La CFVU valide le projet CoNEDA.**

III – PRÉSENTATION DE L'OUVERTURE DU M2 RECHERCHE ANGLAIS EN FAD

Mme LAWRENCE indique que l'objectif de cette ouverture est d'attirer plus d'étudiants dans le master recherche, à la fois de nouveaux publics mais également les étudiants en master MEEF. L'ouverture de ce M2 est prévue à la rentrée 2014.

Ce master constituerait une formation hybride puisque seulement 4 séminaires seraient proposés à la FAD; l'étudiant pourra choisir de prendre certains séminaires en FAD, d'autres en présentiel. Le master 2 FAD représente un coût de 60 heures pour l'établissement. Actuellement, 11 séminaires sont proposés en M2 recherche anglais. L'idée est de proposer 7 séminaires en présentiel et d'ouvrir les 4 autres en FAD (Littérature américaine, anglaise, cinéma et traduction).

La faisabilité du dispositif a été calculée sur la base d'un seuil de 10 inscrits non boursiers en formation initiale qui s'acquitteraient de 240€ de frais FAD.



M. LABARRE précise qu'il y a, cette année, 91 inscrits en M1 recherche anglais.

Concernant le tarif à appliquer à l'étudiant qui choisirait des UE en présentiel et une UE en FAD la logique linéaire a été suivie et l'étudiant paiera en fonction du nombre d'UE choisi en FAD.

M. RAMBAUD demande si l'étudiant pourra choisir uniquement les séminaires en présentiel.

M. LABARRE rappelle que l'étudiant doit choisir 3 séminaires parmi les 11 proposés et que le suivi de ces séminaires en FAD n'est pas obligatoire. L'étudiant bénéficie de suffisamment de séminaires en présentiel par rapport au programme de la maquette.

Mme LEBRAUD demande quelle est la certitude que les étudiants s'inscriront dans ce master.

Mme LAWRENCE annonce qu'un sondage sera mené par le responsable en amont pour estimer le nombre d'inscrits.

Mme OLLIER redoute qu'un des nouveaux séminaires proposés recueille un tel succès qu'il conduise à la fermeture d'un autre.

M. LABARRE propose d'établir un nombre maximum d'inscrits dans chaque séminaire.

Mme MAGNE souhaite savoir si, à terme, toutes les ouvertures de formation seront soumises à un autofinancement.

Mme LAWRENCE rappelle que cette idée est limitée aux Diplômes Universitaires.

M. ROUSSI demande si l'équipe présidentielle est favorable à la création de DU autofinancés.

Mme LAWRENCE répond que oui et explique que le DU coréen a rencontré un très grand succès (56 inscrits cette année) et que l'équipe est tout à fait favorable à de tels projets.

Mme LEBRAUD estime que les créations impliquent de facto des moyens humains supplémentaires.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	21
Blancs :	1
Contre :	0
Pour :	20

☞ **La CFVU adopte le principe d'ouverture du M2 recherche anglais en FAD.**

IV – CLÔTURE ANTICIPÉE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN LICENCE LLCER ANGLAIS ET LEA

Mme LAWRENCE rappelle à la commission que cette question a été soumise en assemblées de départements mais qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'un vote par le conseil d'UFR.

Les assemblées de départements se sont prononcées pour une clôture anticipée des inscriptions administratives au 5 septembre 2014. Cette clôture anticipée permettra, comme cette année, de soumettre les tests de positionnement à tous les étudiants pendant la semaine de rentrée.

Elle propose de valider ce principe sous réserve de validation du conseil d'UFR le 27 janvier prochain.

M. VALAT dit qu'en considération du calendrier APB (vœux des lycéens saisis entre le 20/01 et le 20/03), cette information doit être communiquée aux lycéens dans les meilleurs délais.

Il rappelle que par ce vote, la clôture anticipée des inscriptions administratives au 05/09/2014 sera couplée à la fermeture de la procédure complémentaire APB au 29/08/2014.

M. HAUQUIN fait observer que le salon de l'étudiant est passé et que les JFE auront lieu le 22 janvier. Il considère inopportun d'attendre jusqu'au mois de février pour transmettre l'information aux étudiants.

Mme LAWRENCE précise qu'à la date du 30 août l'année dernière, environ 450 étudiants sur les 500 en LEA étaient inscrits.

M. HAUQUIN souligne la demande importante d'informations sur le LEA et le LLCER lors des différents salons.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de clôture anticipée des inscriptions administratives pour les L1 LLCER anglais et LEA au 5 septembre et de la fermeture de la procédure complémentaire APB au 29 août sous réserve de validation du conseil d'UFR le 27 janvier prochain.

Votants :	21
Abstention :	0
Contre :	3
Pour :	18

⇒ La CFVU adopte le principe de la clôture anticipée des inscriptions administratives au 05/09/2014 couplée à la fermeture de la procédure complémentaire APB au 29/08/2014 sous réserve de validation du conseil d'UFR le 27 janvier prochain.

V – FERMETURE ANTICIPÉE DE LA LICENCE 3 PRO DESIGN ET OUVERTURE DES 3 ANNÉES DE LA LICENCE DESIGN-ARTS PLASTIQUES

Mme LAWRENCE rappelle que licence 3 pro design a été suspendue l'année dernière.

L'offre de formation proposée dans le cadre du contrat quinquennal en cours s'est enrichie d'une licence et d'un master design. Pour des questions de soutenabilité budgétaire, ces deux formations ont été ouvertes de manière échelonnée mais avaient vocation à se substituer à la licence professionnelle (une L3 suspendue), les débouchés se situant plutôt à niveau bac + 5.



Mme MAGNE indique que l'ouverture de la licence 3 pro design a entraîné une baisse des quotas d'admission en licence arts plastiques. Elle pense qu'en termes de lisibilité des formations et de moyens humains, la superposition de la licence 3 pro et de la licence généraliste pose problème. Elle rappelle qu'il y a eu cette année 500 demandes pour cette filière qui ne compte que 40 places et souligne la volonté de basculer les effectifs de la licence 3 pro design pour ouvrir la licence généraliste en continue sur les 3 ans mais aussi l'importance de revoir l'ouverture du master en continu pour une meilleure visibilité de cette formation dès le prochain quinquennal.

Mme LAWRENCE estime que ce système n'est satisfaisant ni pour les redoublants, ni pour les étudiants sortants de la licence design. Elle propose de passer au vote la fermeture anticipée de la licence 3 pro design.

Votants :	21
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

⇒ La CFVU adopte la fermeture anticipée de la licence 3 pro design.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de l'ouverture des 3 années de la licence généraliste design-arts plastiques.

Votants :	21
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

⇒ La CFVU adopte l'ouverture des 3 années de la licence design-arts plastiques qui n'est qu'à ouverture échelonnée depuis 2011 (c'est-à-dire L1, L1 L2, L2 L3, L3 L1).

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. RAGOT demande ce qu'il est advenu du projet d'ouverture du master Métier du livre porté par l'IUT pour la rentrée 2015.

Mme LAWRENCE précise qu'elle rencontre les porteurs du projet à ce sujet le 20 janvier et que l'avancée du projet sera présentée lors de la CFVU du 13 février.

M. LABARRE indique que les étudiants ayant suivi les cours d'un Mooc pourront se voir délivrer une attestation. Celle-ci n'aura aucun caractère diplômant et l'évaluation sera réalisée en ligne sur la base de réponses à des quizz ou de tests.

M. ROUISSI pense que le terme de certificat est redondant avec les certifications proposées par l'université.

Mme LAWRENCE propose le terme d'attestation de suivi.

M. ARCELIN souligne que cela permettrait de ne pas dévaloriser les certificats proposés par l'université.

M. LABARRE propose le terme d'attestation de complétion. Il ajoute que le modèle d'attestation sera présenté à la commission du 13 février.



Mme LAWRANCE propose de passer au vote de cette proposition.

Votants :	21
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ **La CFVU adopte le principe de délivrance d'une attestation de complétion aux étudiants ayant suivi les cours d'un MOOC.**

Mme LAWRANCE informe la commission que M. MIKULOVIC est confirmé dans les fonctions de directeur de l'ESPE Aquitaine.

Elle annonce que le calendrier prévisionnel de la CFVU sera déposé sur le BV et envoyé par mail aux membres.

Elle rappelle également que les relevés de délibération de la CFVU sont publiés sur l'ENTP et relayés par la newsletter du lundi.

Mme LAWRANCE ajoute que nous arrivons au terme des précédents mandats des étudiants élus et que de nouvelles élections auront lieu les 19 et 20 mars prochains.

Elle informe les membres que dans le cadre de la mise en place du prochain contrat quinquennal, une CFVU exceptionnelle consacrée à cette question est fixée au 20 février.

Elle conclue sur la nouvelle dénomination de l'université qui sera officialisée le 12 mars à 12h12.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11H30.

Le Président,


Jean-Paul JOURDAN

Approuvé le 18/02/2014
rés. ex. lég. le 21/03/2014